



Avec la CERTIFICATION,
participez à la SÉCURITÉ
des VAPOTEURS !



La qualité d'un e-liquide

ne se décrète pas, elle se prouve

Face à de nombreux produits frauduleux, les consommateurs sont **de plus en plus vigilants à la qualité du e-liquide** qu'ils achètent et se fient à des signes de reconnaissance tels que **la certification**.

Fruit du travail entre **professionnels, experts et associations de consommateurs**, la **certification selon la norme NF XP D90-300-2** sortie en 2015 édicte des caractéristiques essentielles pour fabriquer un e-liquide fiable et de qualité. **Elle fait aujourd'hui référence sur le marché et participe à la sécurité des consommateurs vapoteurs.**

La certification,

un engagement fort et exigeant



Audit annuel des sites de production par AFNOR Certification



Tests annuels en laboratoire des produits prélevés à l'usine et dans le commerce



Contrôle interne permanent de la qualité des produits

Le saviez-vous ?

La certification constitue également un moyen privilégié de répondre aux exigences de qualité et de sécurité des produits de vapotage décrits dans la réglementation européenne "Produits du tabac", transposée en droit français en 2016.

Un produit analysé

sous toutes les coutures

Ingrédients

- Absence de colorants, substances cancérigènes, mutagènes, toxiques, huiles végétales et minérales, sucres et édulcorants ; substances énergisantes et médicamenteuses...
- Interdiction d'utiliser de la nicotine de synthèse
- Qualité pharmaceutique du propylène glycol, le glycérol, la nicotine, l'eau (> 90% du e-liquide)
- Qualité alimentaire de l'alcool et mélanges aromatisants



Flacon

- Un bouchon de sécurité plus un bouchon compte-gouttes
- Interdiction d'utiliser un matériau pouvant libérer des molécules toxiques dans l'e-liquide
- Volume du flacon conforme à la réglementation

Site de production

- Qualification du personnel
- Contrôles internes continus sur les matières premières et les produits finis
- Système de management de qualité (exigences de la norme ISO 9001)

Étiquette et notice d'information

- Une information fiable, claire et exhaustive des ingrédients, annoncés par ordre décroissant
- Véracité de la composition annoncée (alcool, nicotine, support diluant, métaux lourds composés indésirables et analyse microbiologique)
- Étiquetage du pays d'origine de fabrication et de conditionnement
- Affichage des consignes de sécurité, d'utilisation et de conservation
- Présence d'une assistance téléphonique et électronique pour les vapoteurs et les distributeurs
- Date de Durabilité Minimale (DDM) de l'e-liquide n'excédant pas 18 mois après la date de fabrication

PROUVEZ LA QUALITÉ DE VOS E-LIQUIDES AVEC AFNOR CERTIFICATION

Plus d'informations :

www.certification.afnor.org

01 41 62 80 11

certification@afnor.org

